

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 JUIN 2025 à 19H30**



N°074/2025 – Modification de la délibération n°026-2025 du 9 avril 2025 relative à l'ouverture d'une Autorisation de Programme (AP) pour le projet de rénovation de l'école des Vavres (Budget principal)

Conseillers en exercice : 25 – Présents : 20 – Excusés avec Pouvoir : 3 – Excusée sans Pouvoir : 1
Absente : 1 – Votants : 23

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 25 JUIN, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 19 juin 2025, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs : BOILEAU Marc, (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), MONTEIRO Rita, (pouvoir donné à François BIRRAUX), TRICHOT Patricia, (pouvoir donné à Frédéric MARCILLAC).

ETAIT EXCUSÉE SANS POUVOIR : Madame Céline ROUSSEL

ETAIT ABSENTE : Madame GONGUET Nathalie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Lors de la séance du conseil municipal du 9 avril 2025, il a été décidé, par délibération n°026-2025, d'ouvrir une Autorisation de Programme (AP) sur le budget principal pour piloter financièrement l'opération de rénovation de l'école des Vavres compte tenu de son montant estimé à 2 400 000 € et du fait que l'opération s'étendra sur plusieurs exercices budgétaires.

Il convient de modifier la délibération susmentionnée en raison d'une erreur matérielle sur le montant des crédits de paiement et donc de corriger le tableau de l'AP.

Le tableau à retenir est le suivant :

Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)		
	2025	2026	2027
2 398 824 €	40 000 €	1 415 000 €	943 824 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte l'ouverture d'une autorisation de programme pour la rénovation de l'école des Vavres telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250625-074-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

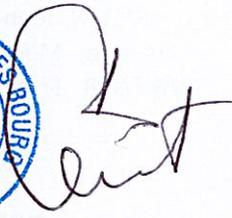
Réception par le préfet 26/06/2025
Publication : 27/06/2025

AUTORISE le Maire à engager les dépenses à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes ;

DIT que les crédits de paiement seront inscrits chaque année au budget primitif de la commune.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET




Le secrétaire
Patrick BOUVARD




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250625-074-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2025
Publication : 27/06/2025